

ACMS / Recu le 22/11/07
Visa du Responsable :
Visa du Président :
Régie le
UBP n°

Ministère de l'Écologie
du Développement
et de l'Aménagement
durables



AUTORITÉ DE
SURVEILLANCE

direction générale
de l'Aviation civile

direction
de l'Aviation
civile nord

département
Surveillance et régulation

division Aviation générale

subdivision Aérodrômes
et Exploitants aériens

Athis-Mons, le 20 NOV. 2007

objet : Mesures de sûreté. Habilitation des élèves pilotes.

référence : 916 DAC.N/D2A

affaire suivie par : Françoise Rontard

Madame, Monsieur,

Le décret 775-2007 du 9 mai 2007 a modifié le code de l'aviation civile dans le domaine de la sûreté. Une des dispositions concerne les élèves pilotes privés et les élèves pilotes professionnels. Elle leur fait obligation de détenir une habilitation spécifique à compter du 1^{er} novembre 2007 (cf. article 4 du décret rappelé supra, qui modifie l'article R 213-4 du Code de l'aviation civile, partie III), dès lors qu'ils sont amenés, lors de leur formation, à accéder à la zone réservée d'un des aérodrômes figurant sur la liste jointe à la présente. Cette habilitation est nécessaire pour tout élève pilote, qu'il soit seul ou en double commande avec instructeur et/ou examinateur, que ce soit dans le cadre normal d'un vol ou non (déroutement, notamment).

En conséquence, pour tout élève pilote actuellement en cours de formation et pour tout futur élève pilote susceptibles d'être concernés par la mesure, je vous prie de bien vouloir me retourner renseigné, en lettres majuscules, à l'encre noire le formulaire de demande d'habilitation ci-joint auquel seront ajoutés une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Un récépissé valant justificatif de dépôt vous sera remis pour tout dossier reçu complet.

Les dossiers incomplets vous seront retournés avec le motif détaillé du refus.

L'habilitation :

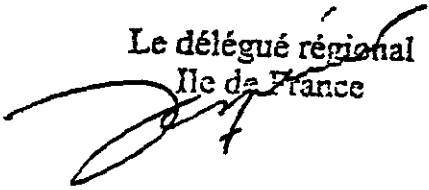
- sera valable sur l'ensemble du territoire métropolitain et outre-mer. Sa validité sera de 3 ans maximum.
- pourra être refusée, retirée ou suspendue. En cas d'urgence, elle pourra être suspendue immédiatement pour une durée maximale de 2 mois.
- comportera un numéro référencé au niveau national

Enfin, j'attire votre attention sur le fait que le dossier ainsi constitué en vue de l'obtention de cette habilitation ne remplace pas les déclarations de début de formation. Les responsables des organismes de formation planeur, ULM et avion (pour ce qui concerne les formations en vue du brevet de base avion) devront continuer à les adresser au service des licences.

La subdivision Aérodrômes et Exploitants aériens (notamment Madame Françoise Rontard) se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Je vous remercie pour votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le délégué régional
Ile de France


Dominique ESPÉRON

Annexe 1 : Liste des aéroports dont le trafic commercial annuel est supérieur à 70 000 passagers ou figurant dans la décision n° 06-0450 du 28 août 2006 (identifiés comme aéroports majeurs dans la présente circulaire)

Aéroports dont le trafic commercial annuel est supérieur à 70 000 passagers (liste « L0 »)

Ajaccio-Campo-Dall'oro	Figari	Paris-Orly
Avignon-Caumont	Grenoble-Saint-Geoirs	Pau-Pyrénées
Bâle-Mulhouse	La Rochelle	Perpignan-Rivesaltes
Bastia-Poretta	Le Bourget	Pointe-à-Pitre
Beauvais-Tille	Lille-Lesquin	Poitiers
Bergerac	Limoges	Quimper-Cornouaille
Biarritz-Mangel-Bayonne	Lorient-Lann-Bihoué	Rennes-Saint-Jacques
Bordeaux-Mérignac	Lyon-Saint Exupéry	Rodez-Marcillac
Brest-Guipavas	Marseille-Provence	Saint-Barthélemy
Caen-Carpiquet	Martinique-Aimé Césaire	Saint-Etienne-Bouthéon
Calvi-Sainte-Catherine	Metz-Nancy-Lorraine	Saint-Martin-Grand'case
Carcassonne-Salvaza	Montpellier-Méditerranée	Strasbourg-Entzheim
Cayenne-Rochambeau	Nantes-Atlantique	Tarbes-Lourdes-Pyrénées
Chambéry-Aix-les-Bains	Nice-Côte-d'Azur	Toulon-Hyères
Clermont-Ferrand-Auvergne	Nîmes-Garons	Toulouse-Matabiau
Dinard	Paris-Charles De Gaulle	Tours-Val de Loire

Aéroports figurant sur une liste fixée par le ministre chargé des transports (liste « L1 »)

Agen-La Garenne	Castres-Mazamet	Le Havre-Octeville
Annecy-Meythet	Deauville-Saint-Gatien	Lyon-Bron
Béziers-Vias	Dijon-Longvic	Rouen-Vallée de Seine
Brive-La Roche	La Môle	Toussus-le-Noble
Cannes-Mandelieu	Lannion	

FORMULAIRE DE DEMANDE D'HABILITATION
NE DONNANT PAS LIEU A DELIVRANCE DE TITRE DE CIRCULATION

Ce document doit être exclusivement complété en lettres majuscules et à l'encre noire.

Catégories de personnes
(cocher la case correspondante)

☒ Elève pilote

☐ Personnel navigant professionnel

☐ Personnel accédant aux installations destinées à assurer le contrôle de la circulation aérienne, des télécommunications aéronautiques, d'aide à la navigation aérienne et l'assistance météorologique, y compris des réseaux de câbles et canalisations qui les desservent

☐ Personnel d'un agent habilité ou de son sous-traitant

☐ Personnel d'un chargeur connu ou de son sous-traitant

☐ Personnel d'un établissement connu ou de son sous-traitant

Fonction dans l'entreprise :

Pour les trois derniers cas, si le demandeur est titulaire d'un contrat de travail à durée déterminée, indiquer la date de fin du contrat : /..... /.....

Renseignements concernant le demandeur

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom(s) :

Sexe : ☐ M ☐ F

Date de naissance : / /

Lieu de naissance :

Département de naissance : (libellé + code postal) :

Pays de naissance :

Nationalité :

Nom et prénom du père :

Nom de jeune fille et prénom de la mère :

Adresse actuelle :

Ville : Code postal :

Pays :

Depuis le : / /

(joindre la photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois).

Adresse précédente :

Ville : Code postal :

Pays :

N° de téléphone (facultatif) :

Adresse électronique (facultatif) :

Le demandeur doit joindre une photocopie de sa pièce d'identité en cours de validité

Type de pièce d'identité :

N° de la pièce d'identité :

Délivré par : le : /

Signature de l'élève :

Renseignements concernant l'employeur du demandeur ou l'organisme de formation

Désignation ~~de l'employeur ou~~ de l'organisme : **AERO-CLUB HISPANO-SUIZA**

N° SIRET : **78529242600026**

Adresse ~~de l'employeur ou~~ de l'organisme : **Aérodrome de Pontoise Cormeilles
95650 BOISSY L'AILLERIE**

Correspondant sûreté :

Nom et prénom : **CHOIX Bernard**

Fonction dans l'entreprise : **Président**

N° de téléphone : **01 34 41 77 00**

N° de télécopie : **01 34 41 77 01**

Adresse électronique (facultatif) : **info@hispano-suiza.com**

Dans le cas où l'entreprise dispose d'un agrément :

Type d'agrément : ☐ Agent habilité ☐ Chargeur connu ☒ Etablissement connu

N° d'agrément : **F-IDF-99-021-01-02-03**

Délivré par : **Direction de l'Aviation Civile Nord**

Fin de validité de l'agrément : **illimité**

Service de l'aviation civile en charge de l'agrément : **Direction de l'Aviation Civile Nord
Orly Sud n° 108
94396 ORLY AEROGARES CEDEX**

~~Dans le cas où l'entreprise est en cours de demande d'un agrément :~~

~~Type d'agrément requis : ☐ Agent habilité ☐ Chargeur connu ☐ Etablissement connu~~

~~Date dépôt de la demande :/...../.....~~

~~Service de l'aviation civile où la demande a été déposée :~~

Signature du dirigeant : Bernard CHOIX

